



© DR

Dante Edme-Sanjurjo, directeur général de l'association Euskal Moneta

« Au Pays Basque, les collectivités peuvent payer leurs subventions aux associations en monnaie locale »

Comment est né l'eusko ?

À l'initiative d'une dizaine de bénévoles, nous avons réalisé à partir de 2011 des voyages d'étude à Toulouse et en Allemagne pour rencontrer d'autres monnaies locales et avons associé plus d'une vingtaine d'associations locales à cette réflexion. Nous avons pu ainsi présenter un avant-projet dans des réunions publiques sur tout le territoire du Pays Basque et nous avons lancé un concours pour trouver un nom à notre monnaie. C'est ainsi qu'est né l'eusko le 31 janvier 2013. Aujourd'hui notre association qui porte l'eusko, Euskal Moneta, compte 3 200 adhérents particuliers, 820 professionnels, 10 salariés (7 équivalents temps plein), 17 communes et la communauté d'agglomération Pays Basque. Ces collectivités utilisent l'eusko pour certaines dépenses : indemnités d'élu, subvention à une association ou facture d'une entreprise. Nous prévoyons d'ici à 2021 d'atteindre 5 000 adhérents particuliers et 1 500 professionnels de manière à pouvoir être autonomes et indépendants des aides publiques. Aujourd'hui, nous le sommes déjà à plus de 50 %, grâce à la cotisation annuelle de nos adhérents, qui est de 12 euros par an pour les particuliers et entre 42 et 240 euros pour les entreprises.

Avez-vous rencontré des problèmes juridiques ?

Dans un premier temps le préfet a bloqué notre projet en contestant en référé la convention que nous avons d'abord passée avec la mairie de Bayonne. Nous avons gagné au tribunal administratif, mais notre convention a été suspendue en appel, suite à quoi le maire de Bayonne a formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État. Le préfet a alors fini par répondre à notre demande de discussion, et un compromis a rapidement été trouvé.

Il nous a juste demandé de retirer le terme « paiement en euskos » de la convention, car la ville fait verser par le Trésor des euros à Euskal Moneta, qui crédite ensuite le compte euskos de l'association. La ville ne paie donc pas directement en euskos, même si, à la fin, l'association reçoit bien sa subvention en euskos... Le conseil municipal a donc pu adopter à l'unanimité un avenant à la convention entre la ville et notre association.

Les associations ont-elles le choix ?

Bien sûr. C'est l'association qui décide si elle veut recevoir la subvention pour tout ou partie en euskos. Si elle choisit l'eusko, elle doit adhérer à Euskal Moneta, évidemment, et fournir à la mairie un simple mandat d'encaissement à notre nom pour que nous encaissions à sa place la subvention : la collectivité verse la subvention en euros à l'association Euskal Moneta, puis Euskal Moneta crédite d'un montant équivalent le compte euskos de l'association. La somme en euros est déposée au Crédit coopératif, sur notre fonds de garantie. Aujourd'hui ce fonds est de 1 200 000 euros et il y a donc autant d'euskos qui circulent au Pays Basque.

Quel est l'intérêt de choisir le versement en euskos ?

L'eusko s'inscrit évidemment dans une logique de transition écologique où les échanges sont relocalisés en Pays Basque. Il soutient aussi la langue basque, l'agriculture paysanne, l'économie locale et le commerce de proximité (les grandes surfaces sont exclues de l'eusko). Pour les collectivités, c'est l'assurance que les subventions qu'elles versent aux associations resteront sur le territoire. C'est donc une subvention à l'association mais aussi une subvention au territoire ! L'argent public est réinjecté

localement. Ainsi le club de foot, plutôt que de commander des maillots sur internet, devra aller voir le magasin de sport local.

Vous avez aussi mis en place un système de soutien aux associations...

Nous proposons aux adhérents de verser à une association de son choix 3 % sur tous ses achats faits en euskos. Pour qu'une association en bénéficie, il faut seulement qu'au moins 30 utilisateurs de l'eusko la parrainent, c'est-à-dire la désignent pour recevoir le don de 3 % qu'ils génèrent à chacun de leurs achats en euskos. Par exemple, je dépense 700 euros par mois en euskos et Euskal Moneta verse donc 21 euros par mois à l'école associative en langue basque où sont mes enfants, soit 252 euros par an. Nous sommes plus de 30 parents à faire de même, dont 19 ont ouvert un compte euskos pour augmenter leur usage de l'eusko, et donc le don qu'ils génèrent. Ces dons sont financés par la commission de 5 % que les professionnels paient s'ils reconvertissent des euskos en euros. Cela nous a permis de reverser, en 2018, 18 890 euskos à 46 associations. Nous avons calqué ce système sur celui inventé par les Allemands avec le Chiemgauer, une monnaie locale de Bavière. C'est pour diffuser ce modèle et toute notre expérience que nous avons créé l'Institut des monnaies locales, qui propose des formations à toutes les personnes, associations ou collectivités qui voudraient développer de tels outils sur leurs territoires.

Propos recueillis par Michel Lulek

En savoir plus

Le site de l'Eusko : www.euskalmoneta.org
Le site de l'Institut des monnaies locales : institut-des-monnaies-locales.org